



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 14629

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine participation de la délégation française à la 59e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. La position française devrait requérir une résolution qui condamne les violations des droits fondamentaux, en particulier en Tchétchénie et une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire dans le contexte du conflit armé dans ce pays devrait être créée et rendre rapport à la future 60e session. La commission des droits de l'homme des Nations unies devrait insister auprès du gouvernement de la fédération de Russie pour que soient adoptées des mesures urgentes visant à faire cesser ces violations des droits humains en veillant à la conduite d'enquêtes impartiales et en la traduction en justice des responsables présumés, conformément aux normes internationales. De même, il devrait être mis un terme au retour forcé des personnes déplacées en Tchétchénie. Celles-ci devraient bénéficier d'une protection adéquate et d'une assistance humanitaire conforme aux principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et aux autres normes internationales. Enfin, la commission devrait insister pour que les groupes armés tchétchènes se conforment au droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et des combattants faits prisonniers. Il le remercie de bien vouloir lui donner son point de vue sur ces différents points.

Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'État du Président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le Président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchétchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de nos regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées

et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14629

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2115

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4447